



COMPTE RENDU DES DEBATS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre et le quatorze octobre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO.

Etaient présents : MM. CARVALHO, PIAR, MARCHE, DROISSART, DESMARAIS, DUMOULIN, LEDRAPPIER, REMY, Mmes ARDUIN, DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE, MASSON, BOCHAND, M. DUBE, DERE, Mme CHAPUIS.

Absents : Madame DECONINQUE qui avait donné pouvoir à Monsieur LEDRAPPIER, Monsieur DENIZART qui avait donné pouvoir à Madame FONTAINE, Madame DERNI qui avait donné pouvoir à Monsieur DESMARAIS, Monsieur PIETRZAK qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Monsieur CREUZE DES CHATELIERS qui avait donné pouvoir à Madame ARDUIN, Monsieur JACQUINOT qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Messieurs IBRAN, Mesdames PORTEJOIE, LIMA

Secrétaire de séance : Monsieur LEDRAPPIER Fabrice.

Monsieur le Maire,

Ouvre la séance à 18h00, le quorum est atteint.

Donne lecture des pouvoirs.

Demande s'il y a des observations concernant le compte rendu du 24 juin 2024.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1 – Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations, conformément à l'article 2122-23 du CGCT

Monsieur le Maire,

Rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal. Ci-après les décisions :

2024/23	Attribution du marché relatif aux travaux de menuiseries au Complexe E Pinchon et à l'Ecole de Musique aux entreprises suivantes : - Lot 1- Fenêtres du Complexe E Pinchon (salle Vian) - Entreprise Express Vitrierie, domiciliée à THOUROTTE pour un montant de 11 590.69 € HT. - Lot 2 - Fenêtres de l'Ecole de Musique – Entreprise Express Vitrierie, domiciliée à THOUROTTE pour un montant de 31 972.26 € HT.
2024/24	Attribution du marché relatif à la fourniture de matériels d'éclairage pour le groupe scolaire Onimus à l'entreprise suivante : - YESSS Electrique, domicilié à Compiègne pour un montant de 10 446.83 € TTC

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, des décisions prises par le Maire.

2 – Groupement de commandes avec la ville de Longueil-Annel pour l’entretien du réseau pluvial

Monsieur le Maire,

Rappelle que, jusqu’à présent, l’entretien du réseau d’eaux pluviales était à la charge du délégataire du SIVOM (SUEZ) dans le cadre de la DSP assainissement. Or, la compétence eaux pluviales est communale.

Précise que, dans le cadre de la nouvelle DSP assainissement (1^{er} octobre 2024), cette mission n’a pas été intégrée.

Propose de passer un groupement de commandes avec la ville de Longueil-Annel pour l’entretien du réseau afin de réduire les démarches et d’avoir le même prestataire sur les deux communes, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Propose également que la commune de Thourotte soit le coordonateur.

Le Conseil Municipal autorise, à l’unanimité, Monsieur le Maire à signer le groupement de commandes avec la ville de Longueil-Annel.

3 – Fixation d’un tarif pour les frais liés à l’enlèvement des dépôts sauvages et à la remise en propreté de l’espace public

Monsieur le Maire,

Propose, au vu du préjudice financier causé à la commune pour les frais d’enlèvement et l’utilisation de personnels, de fixer un forfait de 150 € pour tout dépôt sauvage et un coût par type de déchets :

- 50 € /sac fermé, carton, cagette....
- 300 €/ m3 : électroménager, déchets de chantiers, gravats, mobilier, déchets en vrac....

Précise que si l’enlèvement nécessite l’intervention d’un prestataire extérieur, le remboursement des frais engagés par la commune pour l’évacuation et le traitement des déchets sera demandé à l’auteur des faits (quantité trop importante, présence d’amiante...).

Madame CHAPUIS,

Trouve que le système de ramassage des encombrants est compliqué.

Monsieur le Maire,

Ne trouve pas. Par contre, il faut, c’est vrai, énumérer les encombrants. S’il y a un ajout il ne sera pas pris en compte.

Monsieur DUBE,

Trouve la proposition de tarif peu élevée au regard du désagrément occasionné.

Monsieur DROISSART,

Précise que, réglementairement, l’amende pour dépôt sauvage s’élève à 135€. Il serait peut être utile de relayer l’information dans les bulletins municipaux.

Monsieur le Maire,

Explique que ce qui est proposé vient en plus de cette réglementation.

Il s’ensuit un débat. La question n’ayant pas été tranchée, le point sera inscrit au prochain Conseil Municipal.

4 – Décision modificative N°2/2024

Madame DAUMAS,

Propose à l'assemblée de valider la décision modificative N°2/2024.

Laisse la parole à Monsieur GAUDET, comptable, pour l'explication des chiffres.

Recettes de fonctionnement :

- « remboursement sur rémunération du personnel » + 15000€ (indemnités journalières)
- « Participations communes membres du GPF » + 9 500€ (participations des communes pour l'utilisation de la piscine)
- « Taxe locale sur la publicité extérieure » + 1 000 € (ajout de nouvelles entreprises)
- Notification définitive de la CVAE et du CFE + 12 000 € et 29 000 €
- « autres produits de gestion courante » + 12 000€ (annulation d'une commande de tables à langer à la crèche - somme que l'on retrouvera en dépenses)
- Vente d'un terrain rue Joffre + 56 000 €
- « Redevances et droits des services à caractère culturel » + 1 500 € (Inscriptions à l'école de musique)
- « Fonds départemental des DTMO » - 10 000 € (Taxes sur les ventes et achats de maison - coût de 35 0000 € sur 45 000 € budgétés)

Dépenses de fonctionnement :

- Entretien de réparations au Complexe + 3 900 €.
- Réparation à la Médiathèque + 3 000 €
- Frais de déplacement + 10 000 € (salle Saint-Gobain, espaces verts et ateliers - les formations ont été inscrites au budget mais pas les frais de déplacement associés à ces formations).
- Petit équipement à la primaire Onimus + 2 500 €
- Petit équipement aux espaces verts + 3500 € (achat de petit matériel pour la réparation des véhicules).
De ce fait, on retire 2 500 € en entretien et réparation sur matériel roulants puisque les travaux sont réalisés en interne.
- Vêtements de travail pour les espaces verts pour l'hiver + 1 500 €

Au niveau des crédits pour les combustibles, il y a un ajustement en fonction des bâtiments :
- 20 000 € et + 2 500 €.

Pour équilibrer la section de fonctionnement on ajoute 112 000 € que l'on retrouve en recettes d'investissement

Recettes d'investissement :

11 000 € pour la taxe d'aménagement (travaux sur les habitations).

Dépenses d'investissement :

- Acquisition d'un terrain à côté des ateliers + 100 000€
- Suite au diagnostic amiante à la poste, des travaux supplémentaires non prévus doivent être réalisés. Il est également prévu une isolation par l'extérieur. + 53 000 €
- Annulation de la station de broyage à l'école Onimus (report en 2025) - 10000 €
- Travaux de ventilation à la salle Cerdan (moins cher que prévu) - 3 000 €
- Le diagnostic des toitures a couté moins cher (mairie) - 2 000 €
- Matériel informatique à la primaire Onimus - 2 000 €
- Annulation des travaux d'isolation sur les pignons au Courtil Muret - 67 500 €

Et pour équilibrer la partie investissement, il convient d'ajouter 73 100€ sur le programme travaux de voirie dont 14 000 € pour les travaux d'éclairage public Rue des Basses Vignes.

Monsieur DUMOULIN,

Demande ce qui est prévu Rue des Basses Vignes.

Les candélabres vont être changés. Actuellement en forme de boules, ils vont être remplacés par des LED.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la décision modificative N°2.

5 – Admission en non valeur

Monsieur le Maire,

Explique que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le receveur propose l'admission en non valeur d'un montant de 950.83 €.

Explique qu'après un certain temps la perception arrête de relancer.

Madame BOCHAND,

Constata qu'il y a beaucoup d'impayés pour la cantine

Madame ARDUIN,

Explique que, dorénavant si les usagers ne paient plus la cantine ils n'y auront plus accès en attendant le paiement. Les impayés devraient être moins nombreux.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'admission en non valeur.

6 – Création d'emploi

Monsieur le Maire,

Propose la création d'un poste d'Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps non complet pour l'emploi de l'animatrice vie sociale/habitants.

Précise que le poste d'animateur PIJ (catégorie B) sera supprimé lors d'un prochain conseil.

Madame COLLERY,

Explique que cette personne est déjà en poste mais sur un poste non permanent.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création de l'emploi énoncé ci-dessus.

7 – Achat d'un terrain Rue Michel Neuville

Monsieur le Maire,

Propose l'achat d'un terrain situé 18, Rue Michel Neuville appartenant à Madame CHAPPAT, d'une superficie de 1151m² au prix de 70€ le m² jouxtant les services techniques et le parking de la ville.

Précise que ce terrain servait de potager.

Précise que le service des domaines a validé ce prix

Explique qu'un projet d'extension des services techniques ou un parking pour les employés pourrait être une solution.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'achat de la parcelle énoncée ci-dessus.

8 – Vente d'un terrain à bâtir

Monsieur le Maire,

Rappelle la délibération du 24 juin dernier concernant l'achat d'un terrain à bâtir (parcelle AE89) de 866m² Rue du Maréchal Joffre au prix de 52 000€ et de 4 000€ de frais d'agence.

Précise que les frais de bornage n'ont pas été prévus et sont à la charge de la commune.

Propose d'annuler et remplacer la précédente délibération, comme suit :

- Modification de la répartition : Agence 3 000 € (au lieu de 4 000€) et 53 000€ Ville (au lieu de 52 000 €).
- Modification de la contenance de la parcelle suite au bornage : 835m².

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la vente du terrain énoncé ci-dessus.

9 – Modification du règlement intérieur de la piscine et du POSS

Monsieur le Maire,

Propose de modifier le règlement intérieur de la piscine et du Plan d'Organisation de Surveillance et de Secours.

Explique que les modifications concernent les horaires qui permettront un accueil du public à des horaires plus adaptés aux baigneurs.

Précise que la période de fermeture pour renouvellement des publics et entretien est également abandonnée pour offrir une continuité de service public en période scolaire et extra scolaire.

Explique, pour éviter de modifier le POSS à chaque modification d'horaires, qu'il sera désormais noté dans le règlement : se référer au règlement intérieur.

L'ordre du jour est levé.

Abatage des arbres

Monsieur PIAR explique qu'un groupe de travail a été créé pour l'abatage des arbres au parc des Effaloises. Il devrait se terminer en fin d'année. Une bande de chênes restera sur pied.

A l'endroit de la « trouée », il serait préférable que la nature reprenne ses droits avant de replanter.

La problématique sera aussi de refaire le pont.

Rue des Basses Vignes

Monsieur DUMOULIN sait qu'une réunion publique est prévue prochainement pour les riverains.

Ils ont un certain nombre de doléances : plaques d'égouts qui se soulèvent, voitures épaves, places de stationnement insuffisantes, éclairage, présence de dealers...

Il demande si des solutions peuvent leur être apportées rapidement.

La présence de caméras est elle une piste sur ce secteur ?

Monsieur PIAR explique que les voitures ont été marquées mais il y a un délai d'attente et de ce fait les voitures bougent.

Madame COLLERY précise que l'éclairage doit être changé prochainement.

Courtil Muret

Monsieur DUBE aimerait que l'on réfléchisse à des places de parking supplémentaires au Courtil Muret.

Les places sont suffisantes mais elles sont un peu plus loin, notamment Rue Charlemagne.

La séance est levée à 20h14.

Le Secrétaire,
Fabrice LEDRAPPIER



Le Maire
Patrice CARVALHO

